

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 20 mai 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération n°2
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud <sup>1</sup>	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Philippe OBISSIER
12 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
15 CHANAZ	T HUSSON Yves	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Sandrine RAMEL
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T BONICI José	
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	Pouvoir de Armelle PERSON
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
43 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	

<sup>1</sup> Sorti de la salle pour le vote des délibérations n° 3 à 8, liées au Compte Financier Unique

25 communes présentes

**Absents excusés :**

Annie MOULIN (TRESSERVE)  
Marie-Claire BARBIER (CHINDRIEUX)  
Jean-Claude CROZE (BRISON-SAINT-INNOCENT)  
Esther POTIN (AIX-LES-BAINS)  
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (AIX-LES-BAINS)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 29 Année : 2025  
Exécutoire le : **27 MAI 2025**  
Publiée / Notifiée le : **27 MAI 2025**  
Visée le : **27 MAI 2025**

### *EQUIPEMENTS SPORTIFS* **Aqualac – Redevances applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025**

Monsieur le Président rappelle que le centre aquatique Aqualac est géré par Grand Lac, communauté d'agglomération, au titre de ses statuts (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire) et de la définition de l'intérêt communautaire.

Il convient de procéder au vote des redevances des autorisations d'occupation du domaine public liées au site d'Aqualac.

Pour l'exercice de ces activités il est proposé de fixer les montants annuels des redevances de la façon suivante :

- Une part fixe net de taxe par an, au regard du type d'activité, de la taille et de la localisation de l'emplacement situé dans un secteur sportif et touristique, ainsi que de sa fréquentation,
- Une part variable à un pourcentage minimum du chiffre d'affaires annuel HT, cela permettant de prendre en compte les avantages réellement procurés à l'occupant.

Les AOT concernent :

- Les distributeurs alimentaires :
  - o Part fixe minimum : 1 200 €
  - o Part variable minimum : 2% du CA annuel
- Les distributeurs d'articles de natation :
  - o Part fixe minimum : 200 €
  - o Part variable minimum : 15 % du CA annuel
- Les leçons individuelles des MNS (pour une occupation de plus de 3 mois) :
  - o Part fixe minimum : 200 €
  - o Part variable minimum : 2 % du CA annuel
- Les leçons individuelles des MNS (pour une occupation de moins de 3 mois) :
  - o Part fixe minimum : 100 €
  - o Part variable minimum : 2 % du CA annuel
- L'exploitation du snack d'Aqualac :
  - o Part fixe minimum : 1 200 €
  - o Part variable minimum : 3% du CA annuel
- La mise à disposition de l'espace engazonné sur la plage :
  - o Part fixe minimum : 2 500 €

La commission Tourisme réunie le jeudi 20 mars 2025 a donné un avis favorable à ce projet.

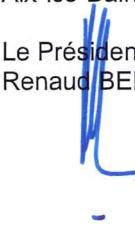
---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le vote des redevances des AOT à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Aix-les-Bains, le 20 mai 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 54
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération n.29 : Aqualac - Redevances applicables à compter du 1er juin 2025

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : d5494 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250521-d5494-DE

Date de décision : 21/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions